



2002 - A. LECHÉLON ©

Année 2005 Numéro 11

Jun 2005

Magazine d'information et de liaison édité par :

## L'Association Protectrice du Saumon Loire-Allier

Fondée en 1946 - Agréée au titre de l'environnement en 1999

Directeur de Publication Paul BRUNET - Dépôt légal en Préfecture du Puy de Dôme

Siège Social : 2, Chemin des Coustilles 63340 LE BREUIL SUR COUZE © APS 2002 - Droits réservés

### Dans ce numéro :



L'APS.

...et Pontès



Naussac 1

Des travaux nécessaires



Situation du  
Saumon de l'Allier



Résultats des  
incubateurs



Vite lu...

Louis SALVADET Membre C.A. Comité de rédaction  
Jean-Louis LECHÉLON Membre C.A. Comité de rédaction  
Serge BOURCET Membre C.A.  
Damien ALLARD Membre C.A.  
Jean-Jacques CHAUMET Membre C.A.  
Denis CROZEMARIE Membre C.A.

Claude MARTIN Membre C.A.

Norbert LARINIER Adhérent

Maurice PONG Secrétaire Général



Guy AUGRANDENIS Trésorier

Michel OUSTINOFF Membre C.A. Comité de rédaction

Jean-Paul CUBIZOLLES Vice-président

Paul BRUNET Président

Guy CHAUMONT Vice-président

Marcel BOUILLET Adhérent

Photo APS

... Les membres du bureau du conseil d'administration en réunion dans les locaux de la Mairie du Breuil sur Couze...

### Le Mot du Président...

Depuis le début de cette nouvelle année nos activités n'ont cessé de croître, ce qui met en évidence la pertinence et la justification de nos actions.

Néanmoins soyons humbles et reconnaissons que depuis 1949 date de la création de notre association, nos prédécesseurs ont largement contribué à l'esprit qui nous anime.

Tout dernièrement nous avons été informés d'une demande d'autorisation déposée par un pêcheur professionnel aux filets afin d'exercer son activité à la confluence des rivières la Dore et

l'Allier. Nous avons aussitôt alerté les autorités (Préfet de Région et Élus locaux) des risques de destruction des efforts consentis ces dernières années pour la sauvegarde des espèces migratrices de l'axe fluvial et en particulier des saumons. Des réponses rapides et efficaces ont été apportées et nous ne pouvons que nous réjouir de la décision de Monsieur le Préfet de Région et remercier les Élus pour leurs actions en la matière.

Notre cher Saumon Atlantique vient de faire la une de plusieurs médias nationaux et régionaux.

Début Avril 2005, nous avons été conviés par Guy Lemaitre, journaliste

Le saumon un patrimoine, une valeur économique pour l'Auvergne



## Le mot du Président (suite)...

et animateur de l'émission radiophonique Halieutico-Arverne sur 100.2 Mhz. Le 1<sup>er</sup> Avril 2005 (non ce n'est pas un poisson... !) cette émission en direct a été diffusée sur l'antenne. Elle m'a permis de débattre sur les activités de notre association, de sa création jusqu'à aujourd'hui. Les auditeurs ont pu découvrir ou redécouvrir notre rivière Allier et son emblématique poisson qu'est le saumon atlantique.

Les 31 Mars et 1<sup>er</sup> avril 2005 la presse parisienne a été conviée dans notre région. Au cours de ce voyage d'étude, organisé par le W.W.F. les journalistes ont été sensibilisés sur le saumon, par la visite de la salmoniculture de Chanteuges, de la rivière Allier et de ses paysages magnifiques dans le Haut Allier, et avec, en point d'orgue, le barrage hydroélectrique de Poutès-Monistrol. Votre président et serviteur a été sollicité à cette occasion pour répondre aux nombreuses questions sur le saumon atlantique de souche Allier, à propos des problèmes récurrents

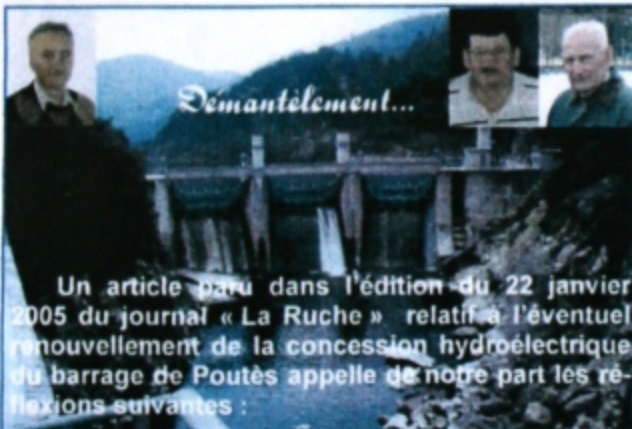
ayant engendré sa quasi extinction sur l'axe (tant par les pêches professionnelles intensives que par les obstacles à la migration, sans oublier la qualité des milieux et de l'eau), et des efforts consentis pour son retour.

Sur un volet plus concret, prochainement, nous allons suivre avec attention :

- > l'évolution des dossiers traités par LOGRAMI,
- > les essais du piège à saumons installé à proximité du pont barrage de Vichy,
- > les pertes de juvéniles (estimés à 50%) dues à l'aspiration par la conduite forcée du barrage de Poutès,
- > Les résultats des études demandées par EDF sur la dévalaison des smolts par la glissière, et la demande de non renouvellement des autorisations d'exploitation du barrage de Poutès-Monistrol.

Le Président  
Paul BRUNET

## L'Association Protectrice du Saumon ....et Poutès



Un article paru dans l'édition du 22 janvier 2005 du journal « La Ruche » relatif à l'éventuel renouvellement de la concession hydroélectrique du barrage de Poutès appelle de notre part les réflexions suivantes :

*Construit en dépit de l'opposition  
des services chargés de faire respecter le  
classement en rivière à saumons !*

Rappelons tout d'abord que le barrage a été construit en dépit de l'opposition formelle des services chargés de faire respecter le classement en rivière à saumons (et autres poissons migrateurs : anguilles, aloses, lamproies marines, truites de mer) dont l'Allier bénéficiait sur tout son cours. En effet, il avait été décidé, dès 1927, entre les services des Ministères concernés, qu'aucune nouvelle concession de force hydraulique pouvant faire obstacle à la circulation du poisson ne devait être dorénavant accordée sur la rivière Allier. Le classement de l'axe migratoire Loire-Allier était de nouveau confirmé en 1932.

*Jamais d'accord de l'administration pour  
édifier le barrage de Poutès...*

Malgré des demandes répétées de la Compagnie Électrique de la Loire et du Centre pour obtenir une concession dans le but de fournir de l'électricité, cette société n'a jamais

obtenu l'accord de l'administration pour édifier le barrage de Poutès. Ce n'est que pendant les années sombres de 1939 à 1941 que ce barrage fut édifié en mépris de la législation en vigueur.

Dans une lettre datée du 15 septembre 1938, adressée à Monsieur KREITMANN (Conservateur des Eaux et Forêts, Chef de la Commission de la Pêche au Ministère de l'Agriculture) qui a toujours maintenu un avis défavorable à l'édification du barrage, la Compagnie Électrique de la Loire donnait son accord pour, en contrepartie, construire une échelle à poissons de 12 % de pente, de 1,50 m de large, ayant son seuil supérieur à une hauteur de 6,50 m environ au dessus du pied du barrage et comportant deux ou trois bassins de repos.....ce qui n'a jamais été réalisé !! Déjà pourtant, en date du 31 mai 1865, une loi sur la pêche définissait le principe de la protection des migrateurs par l'obligation d'imposer une échelle. Cette obligation d'échelle supposait des décrets d'applications pris par bassins après enquête publique et avis des conseils régionaux ! Le bassin de la Loire était classé le 1er avril 1905 (... et ce n'était pas un poisson d'avril !)

*Grave atteinte au meilleur secteur de reproduction  
du saumon atlantique :*

Passée en force, la construction de l'ouvrage a gravement porté atteinte au meilleur secteur de reproduction du saumon atlantique :

> d'une part, en stérilisant, sur une longueur de 60 Kms, toute la zone en amont de la retenue, devenue inaccessible, 150 hectares des meilleures frayères se trouvant ainsi court-circuités! Un comptage des frayères de saumon sur l'Allier en 1938 situe 69 % des frayères en amont de Monistrol d'Allier, 23 % de Prades à Monistrol (et non, comme le prétend M. Villet, responsable d'EDF, 50% de Monistrol à Pont du Château, où le taux de réussite, à l'aval d'Issoire, est pratiquement nul, si tant est qu'il stationne encore quelques poissons sur ce secteur à l'automne !) Les études du Ministère de l'Agriculture de l'époque avançaient que ce barrage serait la cause du déclin de 80 % du saumon de l'Allier. Elles se sont malheureusement avérées exactes.

> d'autre part, en provoquant sur la partie aval de fortes variations de niveau (l'effet des éclusées se faisant ressentir sur 60 Kms à l'aval, avec des marnages de 40 cms au niveau de Vieille Brioude) par suite du fonctionnement de l'usine, très préjudiciables en période de frai,



sans oublier l'insuffisance du débit laissé dans le secteur court-circuité du cours de l'allier (le « Vieil Allier ») entre le barrage et l'usine de Monistrol

### *Construction, d'un ascenseur pour les saumons, afin de se donner bonne conscience*

Ce n'est qu'en 1985, qu'ont pu être réalisés, sous la pression des organismes intéressés, des aménagements destinés à faciliter le retour du saumon dans le secteur dévasté, à savoir :

↳ la construction, très médiatisée, d'un ascenseur pour la montaison des géniteurs, afin de se donner bonne conscience (le même avait été construit dans les Côtes d'Armor sur le Leguer, pour équiper le barrage de Kernansquillec. On suppose que devant l'inefficacité d'une telle innovation, on a préféré, il y a quelques années, démolir le barrage !)

↳ la construction d'une glissière à tacons pour la dévalaison des juvéniles (à faire pâlir d'envie les pistes de bobsleigh les plus « hard » !)

↳ le relèvement du débit réservé dans le « Vieil Allier »

Il s'agissait là de respecter les conditions de classement de l'Allier en rivière à poissons migrateurs. Précisons qu'en vertu de ce classement, tout ouvrage doit comporter des dispositifs assurant la libre circulation des poissons migrateurs. L'exploitant de l'ouvrage, ici EDF, est tenu d'assurer le fonctionnement et l'entretien de ces dispositifs (article L 2326 de la loi pêche). On doit comprendre par ouvrage, toute installation pouvant entraîner un impact sur la libre circulation des poissons. Ne sont donc pas seulement concernées les prises d'eau (barrages ou seuils) mais également les usines des microcentrales, les moulins ou seuils placés sur les canaux de dérivation. Par circulation, on doit entendre bien entendu montaison mais également dévalaison. Ces deux fonctions doivent en principe faire l'objet d'équipements spécifiques.

### *Les efforts n'ont pas porté leurs fruits...*

Sans vouloir minimiser les efforts consentis par EDF pour appliquer ces directives, on est bien obligé de constater qu'ils n'ont pas porté tous les fruits qu'on en pouvait attendre :

> Le débit réservé, même relevé à 2,5 m3 (et non 2500 m3/s comme lu dans l'article !) n'est pas assez attractif pour permettre aux géniteurs de s'y engager, ce qui ne facilite pas l'accès à l'ascenseur situé au pied de l'ouvrage. Les chiffres avancés par Mr Villet en terme de montaison, pour justifier les bons passages à Poutès coïncident étrangement avec des années de forte hydraulité aux périodes sensibles pour la migration des poissons, ce qui, en augmentant considérablement le débit dans le Vieil Allier, rend plus aisée la montée des saumons.

> Si l'on parvient à faire franchir à un certain nombre de géniteurs montants l'obstacle de Poutès, le problème de la dévalaison des juvéniles n'est pas mieux résolu : une évaluation de 15 000 à 30 000 jeunes saumons de descente, allant du simple au double est plutôt désinvolte ; quant au chiffre de 85 % de réussite, il nous paraît très largement surévalué. De même, les adultes ayant frayé (bécards), sont irrémédiablement condamnés à finir leur vie en amont du barrage, sans aucun espoir de descente afin de tenter une nouvelle migration.

### *Monistrol n'est pas la seule cause de disparition du saumon sur l'Allier, mais en a été le principal responsable*

M. Villet considère, pour sa part, que Monistrol n'est pas la seule cause de disparition du saumon sur l'Allier. C'est vrai, mais il y contribue largement, les chiffres en attestent. Suivant une étude réalisée par M. l'ingénieur BACHELIER et tirée de renseignements chronologiques sur les remontées de saumons en Loire depuis la Révolution, l'estimation de la population de saumons jusqu'à la construction du barrage était en moyenne très largement supérieure à 10 000 individus. Après 1945, elle n'atteindra que 3 000 poissons les meilleures années pour stagner, à partir de 1950 jusqu'à la fin des années 60, aux alentours de 1500 poissons ! Si l'on soustrait à cela la (grosse) part des pêches professionnelles (la pêche à la ligne ne prélevant pour sa part, pas plus de 30 % de la remontée, quelles que soient les conditions de pêche), on comprend mieux les circonstances qui nous ont amenés à la situation actuelle.

Qu'il y ait encore jusqu'à l'estuaire de la Loire des difficultés à surmonter pour assurer à l'Allier le retour de son ancienne richesse en saumons, condition d'un nouvel essor touristique, nous n'en doutons pas. Mais c'est en les attaquant simultanément et non en attendant que l'une s'efface pour passer à la suivante que l'on a des chances de réussir. Nous ferons quand même remarquer à M. le responsable EDF, que les problèmes liés aux obstacles importants à l'aval ont tous été résolus ou vont l'être sous peu et que, hormis le bouchon vaseux en



2002 - A. LEHELON ©

*F'aide les actions en faveur du saumon atlantique Loire Allier*

*F'adhère à l'Association Protectrice du Saumon.*

**NOM (en lettres CAPITALES):** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Code Postal :** ..... **Ville :** ..... **☎ :** .....

**Membre adhérent..... : 18 €**  **Membre sympathisant .....: 23 €**

**Membre bienfaiteur .....: 30 €**

**Ci joint la somme de** ..... €

**Par chèque bancaire**  **chèque postal**  **autre**

**À l'ordre de l' Association Protectrice du Saumon Loire-Allier**

**A M. Guy AUGRANDEYS, 3, rue des Grises - 63570 LA COMBELLE**

➤ *La carte de membre me sera envoyée à réception directement à mon adresse*



résolus ou vont l'être sous peu et que, hormis le bouchon vaseux en estuaire certaines années par faible niveau d'eau, il ne reste plus que...

### Poutès !!!

Il faut ajouter enfin que l'arasement de Poutès n'entraînerait pas la fermeture de l'usine de Monistrol, le groupe de l'Ance assurant à lui seul 47 % de la production, continuerait à maintenir l'activité sur le site (en 1992, le complexe hydroélectrique de Poutès-Monistrol représentait 0,03 % de la production française, ce qui laisse pour Poutès... 0,0159 % de la production nationale !)

*Il est absolument inconcevable que l'on puisse renouveler la même erreur...*

La pêche sportive du saumon, rapporterait plus en terme de retombées économiques que la taxe professionnelle (un peu plus de 26 000 € par village, si l'on en croit les chiffres avancés) et serait créatrice d'emplois aussi bien dans l'hôtellerie et la restauration que dans le milieu de la pêche. La ville de Matane au Québec, bénéficie à elle seule de 4 millions de dollars (environ 2,5 million d'euros) imputables directement au tourisme pêche. Personne, à notre connaissance, ne s'est jamais alarmé sur le sort de la quarantaine de communes, riveraines de l'Allier, qui a souffert de la baisse progressive de l'activité de la pêche au saumon, jusqu'à son interdiction en 1994. Cette disparition de « pêcheurs clients » ayant cruellement influencé les chiffres d'affaires de certains commerces, a précipité les fermetures d'hôtels-restaurants et de magasins d'articles de pêche sur le bassin de l'Allier. Alors, vous allez dire « Pourquoi avoir attendu tout ce temps ? » Tout simplement parce qu'il est totalement impossible d'intervenir tant que la durée de la concession n'est pas terminée. Avec les éléments dont nous disposons aujourd'hui, il est absolument inconcevable que l'on puisse renouveler la même erreur. Il y a eu beaucoup trop d'argent dépensé, trop d'efforts déployés par tous, collectivités, responsables halieutiques, associations etc., pour restaurer cette rivière, si bien qu'aucun de ceux qui se sont impliqués, n'imagine que la situation puisse en rester là. Avec 60 ans de recul, on peut se rendre compte que l'édification de cet ouvrage a été une totale aberration et même si l'on peut trouver quelques excuses en rapport avec la période agitée qui fut celle de sa construction, il nous est difficile d'admettre que celle-ci fut faite avec un minimum de responsabilité.

Pour exemple, en Écosse, à Pitlochry très précisément, un barrage sensiblement comparable à celui de Poutès a été érigé en

1951. Situé sur la Tummel, rivière à saumons affluent de la Tay, il a une hauteur de 15 m et est équipé d'une échelle à saumon, de 310 m de long, comportant 34 bacs successifs ! Ces bassins de 7,80 m de long pour 4,20 m de large et 2,10 m de profondeur ont une dénivellation de 45 cms les uns par rapport aux autres. Résultats : 5 000 poissons en moyenne remontent annuellement pour frayer sur le haut de la rivière : Intelligence ? Certainement, Sagesse ? Sans aucun doute !

*N'est-il pas temps de réparer  
« la grossière erreur » du siècle dernier ???*

Alors aujourd'hui, notre association pose la question suivante : n'est-il pas temps de réparer ce que l'on appellera pudiquement « la grossière erreur » du siècle dernier en matière d'écologie ? A l'heure où tout le monde, même dans les plus hautes sphères de l'hexagone, ne parle que de biodiversité, et développement durable, et s'apitoie sur les nombreuses disparitions d'espèces animales ou végétales, que fait on chez nous pour inverser ce processus sur la dernière grande rivière sauvage où subsiste, mais pour combien de temps encore, ce poisson mythique, le roi des poissons : le saumon de l'Allier, le seul et unique ? Si les choses restent en l'état, nous assisteront à la confirmation de la fracture entre les intentions en matière d'environnement et de biodiversité, et leur mise en pratique, dans un cas on ne peut plus concret...

Alors que, grâce aux efforts accomplis, les premiers signes encourageants d'une recolonisation de la rivière semblent se dessiner et que s'affirme l'espoir de l'arrivée d'une manne providentielle pour toute une région, peut-on courir le risque de voir un jour ce grand poisson argenté être à nouveau l'objet de plans de sauvetages onéreux et dramatiquement aléatoires ? Si on peut construire des barrages sur n'importe quel cours d'eau, on ne peut pas avoir de saumon dans n'importe quelle rivière. Ce poisson fait partie intégrante du patrimoine français, et à fortiori du patrimoine auvergnat, et à ce titre, il doit retrouver impérativement la place qui était la sienne au début du 20<sup>ème</sup> siècle.

Aménagement efficace ? Effacement ? Peu importe la solution retenue, pourvu que le saumon retrouve les meilleures zones de frayères qu'il colonisait au temps de sa splendeur. Notre association restera mobilisée tant qu'une solution dé-fi-ni-ti-ve et pleine de bon sens n'aura pas été trouvée.

**APS : Louis Sauvadet, Maurice Pons,  
Jean-Paul Cubizolles**



FEDERATION  
PECHE 43



Conseil Supérieur de la Pêche



CONSEIL GENERAL  
DU PUY-DE-DOME



LOGRAMI  
LOIRE GRANDS INCUBATEURS



ASSOCIATION DE PROFESSIONNELS  
FONDATION  
SAUMON



CRÉDIT AGRICOLE  
LOIRE HAUTE-LOIRE



## Des travaux nécessaires sur Naussac 1



### Fuite importante...

L'Établissement Public Loire (EPL), gestionnaire du barrage de Naussac, envisage de procéder, à partir du 15 août 2005, à la vidange de la retenue, afin de réaliser des travaux de colmatage d'une fuite relativement importante ( de l'ordre de 1m<sup>3</sup>/seconde ) apparue en 2003. A cet effet, une réunion d'information a été organisée le 15 avril 2005 au Conseil Général de Haute-Loire au Puy en Velay, par Monsieur André VARCIN, Sous-préfet et Délégué interservices pour l'eau et monsieur Jean-Luc ROY, technicien, représentant l'EPL, afin de recueillir les observations des différentes parties concernées. Deux représentants de l'APS y ont participé.

### Vidange imposée pour les travaux...

Les travaux étant programmés entre août et septembre, le barrage doit être vide début septembre, ce qui implique, que dès le 12 août, des lâchers pourront aller jusqu'à 30m<sup>3</sup>/s, pour passer progressivement à 5 puis 1 m<sup>3</sup>/s. Avant le début de l'abaissement, un piège à poissons sera mis en place sur le Donozau, en aval de la retenue, afin d'éviter toute intrusion de poissons non désirés dans l'Allier, et un batardeau sera mis en place à l'amont du barrage qui permettra de retenir un petit plan d'eau pouvant servir de refuge à la faune piscicole. La vidange du plan d'eau de Naussac, imposée pour le traitement des fuites, va permettre de procéder aux réparations du barrage de Mas d'Armand dont les parements amont et aval sont très détériorés. Ces travaux se dérouleront parallèlement aux travaux de traitement des fuites. Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé à 1 300 000€ HT soit 700 000 € pour le barrage de Naussac et 600 000 € pour les travaux de réhabilitation de la digue du Mas d'Armand. L'ensemble de ces coûts devrait être pris en charge par l'agence de l'Eau

dans le cadre de la convention de gestion du barrage de Naussac.

### Dégâts sur la faune piscicole...

Au travers du programme détaillé de déroulement des travaux qui nous a été présenté, il ressort qu'un minimum de précautions ont été prises afin de causer le moins de dégâts possible sur la faune aquatique, notamment les saumons. La vidange de Naussac ayant lieu avant la période de la fraye, il est inévitable que le dépôt de sédiments va entraîner des perturbations sur le déroulement de la reproduction. Cependant, il n'est pas exclu qu'un débit suffisant de l'Allier à l'automne puisse minimiser, voir nettoyer le fond de la rivière, ce qui réduirait d'autant tout risque de colmatage des zones de frayères. (mais en même temps pourrait perturber l'avancement des travaux)

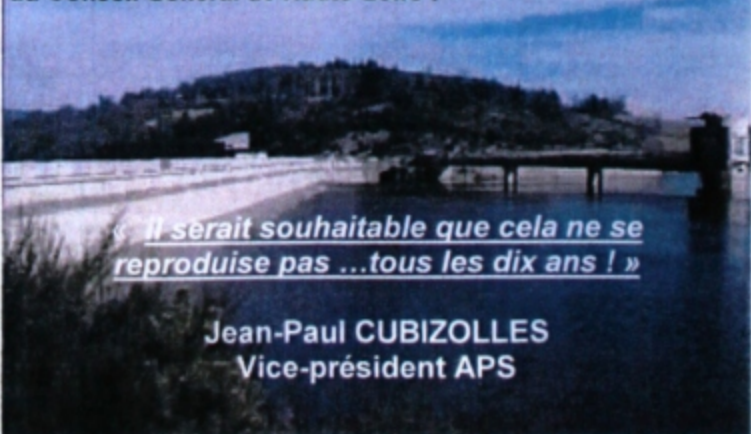
### Risques de mise à sec des frayères à saumon !

De même, nous avons souligné le risque très important de mise à sec des frayères par le prélèvement dans l'Allier (dès le début de l'année 2006, voir fin 2005, si les travaux sont finis avant la fin de l'année) des 40 millions de m<sup>3</sup> d'eau nécessaires au remplissage de Naussac pour le soutient de l'étiage, bien que l'EPL se soit engagé à maintenir un débit minimum de 5 m<sup>3</sup>/s dans la rivière jusqu'au 31 mars, puis après de 3 m<sup>3</sup>/s. Tout dépendra en effet du débit constaté lors de la période de fraie des saumons. Dans l'hypothèse où l'on aurait à ce moment là un débit de 10 m<sup>3</sup>/s, il est indéniable que le prélèvement par la suite, de 5 m<sup>3</sup>/s, aurait des conséquences désastreuses sur la survie des œufs en période d'incubation. La situation n'est pas simple et seule Dame Nature, dans ce cas là, est en mesure de minimiser l'impact négatif que peut avoir sur l'environnement, une intervention aussi complexe que celle qui va avoir lieu sur ce barrage.

### Une visite du site serait encore plus explicite...

Il faut souligner l'effort de concertation qui a été fait par l'EPL, ainsi que la volonté de transparence au sujet des travaux qui vont être exécutés sur l'ouvrage (une petite visite sur le site, organisé par le gestionnaire, en fin de vidange du barrage, par exemple, serait à mon avis, encore plus explicite !) Si la nécessité de conforter Naussac reste indéniable pour des raisons de sécurité bien évidentes et malgré toutes les précautions prises pour éviter toute mauvaise surprise, nous ne pouvons que souhaiter que l'opération se déroule sans catastrophe majeure pour la rivière et ses occupants.

Enfin, comme l'a souligné monsieur ROCHE, Président du Conseil Général de Haute-Loire :



« Il serait souhaitable que cela ne se reproduise pas ...tous les dix ans ! »

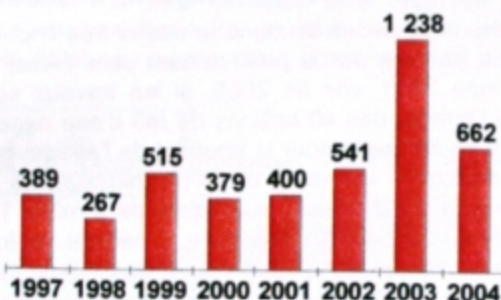
Jean-Paul CUBIZOLLES  
Vice-président APS



## Situation du Saumon de l'Allier



### SAUMONS PASSES A VICHY



### Passages à Vichy

Le chiffre de 662 indique le nombre de saumons passés à Vichy du 15 Février au 1 novembre 2004. Les vannes du barrage étaient relevées du 1 Janvier au 15 Février 2004.

2005 sera vraiment la première année significative ou nous pourrions avoir des saumons, essentiellement des 2 ans, nés à Chanteuges. L'identification d'un saumon, à l'observatoire de Vichy, issu d'un juvénile de Chanteuges sera facilitée par son adipeuse coupée, l'APS participe activement au marquage des smolts à la salmoniculture de Chanteuges.

### NOMBRE DES 3 ETES DE MER A VICHY



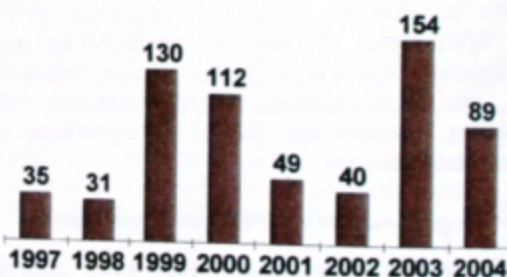
### Passages à Vichy des 3 ans de mer

En 2004 il y eu une forte augmentation des 3 ans de mer, ceci :

☞ confirme que le nombre de 2 ans de mer passés en 2003 à Vichy était dû à une bonne réussite des frayères en 1999 et à de bonnes conditions d'avalaison des smolts en 2001.

☞ s'est traduit par un nombre de femelles supérieur à celui des mâles sur les frayères, phénomène très marqué cette année 2004. Observation confirmée par des témoins qui suivent les frayères depuis de nombreuses années

### NOMBRE DE SAUMONS PASSES A POUTES



### Nombre de saumons passés à Poutès (au 30 novembre 2004)

Les passages à POUTES ont eu lieu essentiellement en automne. Néanmoins, il y avait un nombre de saumons significatif dans le vieil Allier au moment du frai, ces poissons étaient en très bonne condition.

Le nombre de smolts comptabilisés passés à POUTES en 2004 est de 14 736. Deux périodes de déversement au barrage ont permis le passage de smolts par les vannes sans dénombrement possible. Le premier du 31 mars au 8 avril et le second du 30 avril au 3 mai.

Les chiffres publiés sont des données aimablement communiquées par LOGRAMI. Les commentaires sont du comité de rédaction.

CHAUFFAGE CENTRAL  
EAU CHAUDE SOLAIRE  
VENTILATION MÉCANIQUE  
CONTRÔLÉE



PLOMBERIE SANITAIRE  
ZINGUERIE  
CLIMATISATION

**CHAUFFAGE SANITAIRE  
CATALAN**

66000 PERPIGNAN

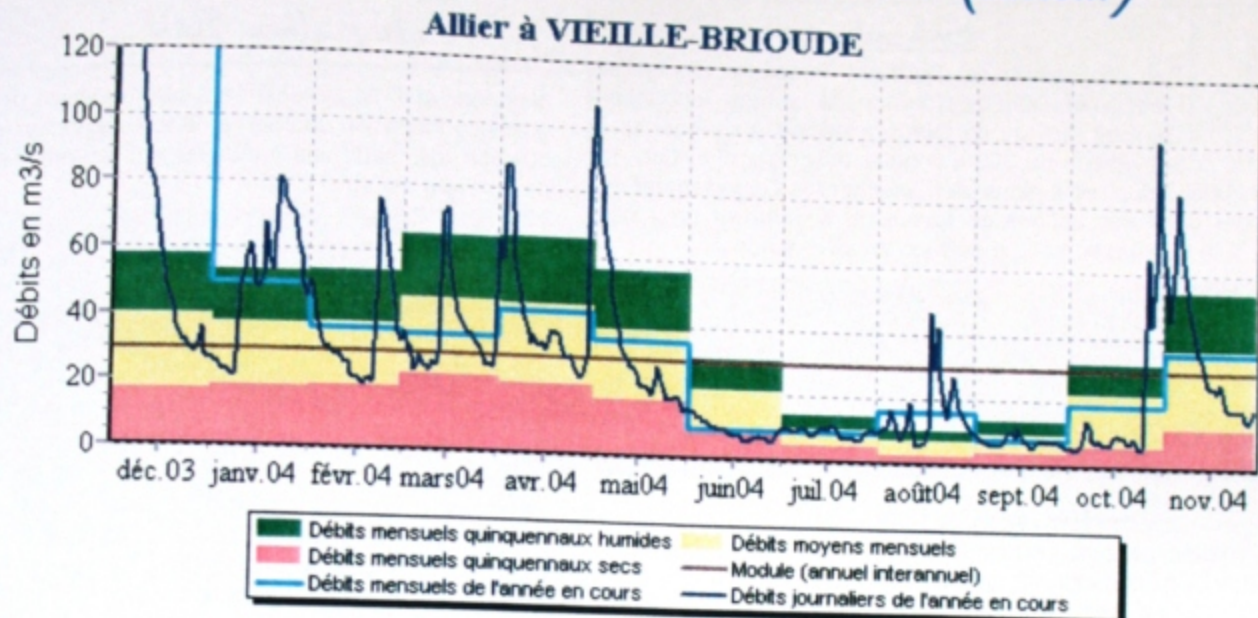
4 bis, rue Augustin Thierry  
Tél. : 04 68 54 72 22  
Fax : 04 68 54 72 62

66140 CANET-EN-ROUSSILLON

16, rue du Macabau  
Tél. : 04 68 80 51 71  
Fax : 04 68 54 72 62



## Situation du Saumon de l'Allier (suite...)



### Débit de l'Allier à Vieille Brioude (source DIREN Auvergne)

Nous pouvons observer sur ce dernier graphique :

- > Des pics printaniers importants qui ont du faciliter la migration des saumons et faciliter la descente des smolts.
- > Un pic automnal juste avant le commencement des frayères, il a provoqué une très forte migration à Langeac (plus de 150 saumons), à Poutès (plus de 70 saumons) et ainsi permis aux géniteurs d'atteindre les meilleurs sites de reproduction.

Louis SAUVADET APS

## Résultat de fonctionnement de l'Incubateur de la Prade

Les incubateurs à œufs de saumon gérés par l'APS et implanté à La Prade sur la Cronce et à Villeneuve d'Allier sur l'Arçon ont été chargés chacun avec 80 000 œufs oeillés le 19 février 2005.

Le 10 mai 2005, un comptage des œufs non éclos a été réalisé par messieurs CUBIZOLLES, BARBIER PAULIAT (APS) et BERNARD (SMAT) assisté par un stagiaire de la pisciculture de Chanteuges.

Pour des raisons techniques seul l'incubateur de la Prade a pu faire l'objet de ce comptage. Les dépôts mécaniques et organiques trop importants sur les clayettes, ont empêché cette opération sur l'incubateur de l'Arçon.



LA PRADE



Les Œufs de saumon

N° de clayette	Nombre d'œufs non éclos	N° de clayette	Nombre d'œufs non éclos
1	5	1	10
2	80	2	5
3	50	3	80
4	50	4	90
5	90	5	110
6	30	6	130
7	110	7	70
8	100	8	25
9	60	9	20
10	80	10	12
11	50	11	20
12	50	12	20
Sous total	755 (98,11%)	Sous total	572 (98,57%)

Il est donc enregistré un taux de réussite de 98,34% représentant 1327 œufs non éclos sur 80 000, sur l'incubateur de la Prade.

Malgré l'absence de comptage sur l'Arçon on peut estimer cependant un taux relativement similaire.



Le n°1 du salon cuir.



Vite Lu... Vite Lu... Vite Lu... Vite Lu... Vite Lu...



### Subvention :

Sur proposition de Bertrand Pasciuto, Conseiller Général et maire de Cournon d'Auvergne, le Conseil Général du Puy de Dôme a décidé d'attribuer une subvention de 300 € à notre association au titre de l'année 2005. Nous remercions bien vivement le Département de nous aider dans nos actions en faveur du saumon et pour son soutien à la restauration de ce poisson emblématique.



### Assemblée générale de l'APS :

L'assemblée générale de notre association s'est tenue le 6 mars dernier à la Maison des Jeunes de St Germain des Fossés. La réunion a pu se tenir dans cette belle salle avec le concours de la Mairie de St Germain des Fossés et de l'AAPPMA le Garbeau. Après lecture du rapport moral, le bilan financier (résultats 2004 et prévisionnel 2005) a été approuvé. Au cours de la réunion ont été abordés : le dossier SARIA, le marquage des smolts, l'activité du COGEPOMI, le bilan de la saison 2004 de LOGRAMI, le barrage de Poutès Monistrol, la salmoniculture de Chanteuges, et le lancement de l'opération de recherche sur le comportement des smolts au cours de leur dévalaison. A l'issue des débats, et malgré une ambiance morose parmi l'assistance, un excellent repas a été pris au Buffet de la Gare SNCF.

### Salmoniculture :

- 219 710 smolts ont été marqués par ablation de la nageoire adipeuse cette année.
- 15 605 de ces poissons ont, en plus de l'ablation, subi un cryomarquage (croix sur le flanc gauche sous la dorsale). Ils seront déversés dans des secteurs aval (Clermont - Vichy) pour voir s'ils dévalent plus tôt et si leur taux de survie est supérieur à ceux déversés en amont (Prades - Brioude).
- 3 000 de ces poissons seront gardés et serviront de futur géniteurs enfermés.



### Migration 2005

Selon les chiffres aimablement communiqués par Logrami, la fondation saumon et la ville de Vichy, la population de saumons actuellement répertoriée dans la rivière est de :



VICHY :

• 500 saumons ont franchi les passes du barrage au 10 juin 2005

LANGEAEC :



• 33 saumons ont franchit les passes du barrage au 3 juin 2005 (chiffre indicatif, car dès saumons franchissent directement quand le niveau le permet.)

POUTES :



• 3 saumons ont emprunté l'ascenseur pour franchir le barrage au 25 mai 2005

### Nécrologie :

C'est avec tristesse que nous avons appris la disparition de Jean-Luc TINET membre de notre association.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration de l'APS présentent leurs sincères condoléances à toute sa famille.

### Pêche Professionnelle

Malgré notre opposition, celle de la fédération de pêche du Puy de Dôme et celle des élus que nous avons contactés, l'autorisation de pêche professionnelle a été accordée en basse Dore à la confluence de l'Allier, par le Préfet. Devant la nécessité de protéger les migrateurs, les lots de pêche attribués restent limités et l'utilisation de tramail, araignée, et filet maillant a été interdite au professionnel.

**Il convient de rester vigilant ! N'hésitez pas à signaler tout manquement ou tout abus que vous pourriez constater à l'APS ou à la Fédération de Pêche du Puy de Dôme.**